



Politique relative au programme de licence de compétition

Date de mise en œuvre : ???

Dates de modification : novembre 1997 (*N° E.97.08S*), novembre 1998 (*N° E.98.31S*)

-
1. L'achat d'une licence de compétition de SNPC ne compte pas comme inscription d'un participant à une compétition régionale ou nationale.
 2. Tous les athlètes (classique, pieds-nus, planche) doivent se procurer une licence de compétition pour participer à toute compétition régionale ou nationale.
 3. Les frais pour une licence de compétition sont de 40 \$, auxquels s'ajoutent des frais de 15 \$ par discipline additionnelle pour chaque détenteur de licence.